

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour l'obtention d'un Chien de réadaptation en milieu scolaire, pour  
l'intégration et l'accompagnement des Enfants différents dans le milieu scolaire vaudois**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée de Mmes Elodie Lopez, Sylvie Pittet Blanchette et Valérie Zonca.

**2. RAPPEL DES POSITIONS**

La pétition demande que la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) ait à sa disposition un ou plusieurs chiens de réadaptation en milieu scolaire, pour l'intégration et l'accompagnement des enfants différents en milieu scolaire.

Pour le rappel des différentes positions, voir le rapport de majorité.

**3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ**

La minorité de la commission estime que l'idée soulevée par la pétition est intéressante et pourrait constituer une plus-value pour les élèves à besoins particuliers des établissements scolaires qui pourraient être concernés.

Elle constate un manque d'informations sur la manière concrète dont se mettent en place les projets ailleurs et sur les bénéfices et plus-value pour les élèves concernés, qui ont inspiré le dépôt de la pétition, notamment dans le canton de Fribourg. Malgré cela, à partir de retours d'expérience de PAM-Vaud, de ce qui a été exposé par le pétitionnaire et des éléments liés à des cas connus de la DGO qui ont été exposés à la commission, elle estime qu'il pourrait y avoir un réel bénéfice en termes d'intégration pour les enfants à besoins particuliers. Ainsi, il lui semble pertinent, par le renvoi de la pétition, de prendre en considération de manière plus approfondie l'idée de permettre à des chiens d'être présents dans un/des établissements scolaires, sous certaines conditions à définir.

La minorité constate qu'il y a de la méconnaissance, en particulier de la part de la DGO, du travail effectué par PAM-Vaud dans les établissements. Cette association est en effet mandatée pour apprendre aux enfants à adopter un bon comportement avec les chiens, à mieux les connaître et à ne pas en avoir peur, dans le but de prévenir les accidents. Durant l'année scolaire 2023-2024, 370 classes du Canton ont été visitées et l'année prochaine, environ 430 classes ont fait une demande. L'association est victime de son succès, et ne peut pas répondre à l'entier des demandes. Elle précise ainsi que, malgré leur constat sur le terrain d'un effet bénéfique des chiens sur les élèves à besoin particulier, l'association n'est pas en mesure d'organiser davantage de présence en classe. Mais sa représentante confirme à la commission que le chien procure de l'apaisement en particulier aux élèves sujets à des TSA.

Ainsi, la minorité précise que PAM-Vaud a une démarche différente de ce que demande la pétition. A l'heure actuelle, l'association facture aux établissements ses frais de déplacement, elle reçoit un soutien de la part de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) pour ses interventions, mais pas de la part de la DGEO.

La minorité constate également une méconnaissance dans la saisie des bénéfices que des chiens présents dans des établissements pourraient apporter, quand bien même des cas exceptionnels de chiens accompagnants des élèves à besoins particuliers existent dans le Canton. Elle a l'impression que de ce fait, le département est plutôt réticent à donner son aval à des demandes qui pourraient lui être adressées, même si des demandes ont été étudiées au cas par cas et parfois autorisées dès lors que certains critères étaient remplis, notamment de répondre à un besoin avéré en matière de santé, de ne pas se substituer à une autre mesure qui pourrait atteindre un objectif similaire, et de garantir que les principes de prévention et précaution sont respectés par un dressage professionnel du chien.

La minorité trouverait donc pertinent, par le renvoi de la pétition, que des contacts soient pris avec le Canton de Fribourg pour se faire une meilleure idée des bénéfices que de tels projets pourraient avoir, mais surtout de la manière dont ces projets sont mis en place et des critères qui permettent de délivrer ou refuser une autorisation.

Elle précise que la pétition ne demande pas de généraliser la présence de chiens dans les établissements scolaires, mais de disposer d'un ou deux chiens dans le canton, par exemple par des projets pilotes.

Forte des différents éléments qui ont été portés à la connaissance de la commission, la minorité estime que la méconnaissance des bénéfices que pourraient avoir des chiens pour les élèves à besoins particuliers, de même que les informations encore lacunaires quant à la possibilité de voir des chiens intégrer certains établissements, sont des éléments suffisamment pertinents pour renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Elle attire l'attention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat qu'il s'agit d'un sujet de plus en plus à la mode, et qu'une augmentation des demandes est à la fois constatée et prévisible.

#### **4. CONCLUSION**

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer la présente pétition au Conseil d'Etat.

Vevey, le 25 septembre 2024

*La rapporteuse de minorité :  
(Signé) Elodie Lopez*

